

03 Question de M. David Clarinval au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "l'aménagement de la carrière" (n° P0575)

03 Vraag van de heer David Clarinval aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, over "de loopbaanplanning" (nr. P0575)

03.01 David Clarinval (MR): Monsieur le président, monsieur le **03.01** David Clarinval (MR): We ministre, voici trois semaines, je vous interrogeais sur la evolueren van een industrieel

problématique des horaires de nuit et sur la nécessité de remédier à cette législation pour permettre un gain de compétitivité pour nos entreprises. En effet, nous passons d'un modèle de travail basé sur l'industrie vers un modèle, dans les années à venir, beaucoup plus orienté vers les services. Ce nouveau modèle devra comporter plus de souplesse, plus de flexibilité, une diminution des coûts du travail et une augmentation de la qualité.

Ce mardi, vous avez entamé la concertation avec les partenaires sociaux à propos de cette grande réforme sur le travail. Quatre axes ont été défendus: un compte-carrière, l'organisation du temps de travail, l'emploi des plus de 45 ans et les risques psychosociaux. Mes questions sont donc les suivantes.

Monsieur le ministre, quels sont les résultats déjà engrangés à l'heure d'aujourd'hui? Pourriez-vous apaiser mes inquiétudes par rapport à l'organisation du temps de travail? En France, sous le régime socialiste, il y a eu une décision visant à réduire le temps de travail aux 35 heures d'une manière très coercitive. Ce n'est évidemment pas ce genre de mesure que l'on visait dans l'accord de gouvernement. Le futur modèle sera-il incitatif – je pense entre autres au télétravail – ou plutôt coercitif, imposant aux entreprises toute une série de mesures par rapport à l'aménagement du temps de travail?

Enfin, en ce qui concerne le compte-carrière, vous savez que la question de la portabilité est un défi qui se pose à nous. Il est important de pouvoir permettre ce compte-carrière. Au MR, nous le défendons. Toutefois, il comporte un danger. C'est que certains travailleurs, qui vont engranger une carrière très importante au début de leur carrière, risquent, s'ils changent d'employeur, d'être pénalisés vis-à-vis d'un autre employeur qui ne serait pas d'accord de supporter les charges inhérentes au premier employeur. Je crains donc que cette souplesse puisse se retourner contre certains travailleurs ou employeurs. Monsieur le ministre, quel est votre point de vue sur cette question?

03.02 **Kris Peeters**, ministre: Monsieur le président, chers collègues, monsieur Clarinval, vous avez raison, nous avons organisé une table ronde le 9 juin dernier avec tous les partenaires sociaux concernant le travail faisable. C'est un thème éminemment important, fort délicat et très complexe.

Vous avez également souligné les quatre idées que nous avons lancées pour entamer les discussions avec les partenaires sociaux et d'autres experts. Répondant à notre demande, les partenaires sociaux en ont formulé d'autres.

À présent, nous avons demandé au Groupe des 10 et au Conseil National du Travail d'organiser le travail et de prévoir une deuxième table ronde en novembre pour faire le point de la situation et l'état d'avancement du dossier relatif au travail faisable.

Comme vous l'avez indiqué, nombreux sont les thèmes très complexes. J'espère que, grâce au dialogue social qui sera mené, nous pourrions constater, en novembre, lors de la deuxième table ronde, que les partenaires sociaux seront favorables à l'idée d'organiser le travail faisable en Belgique.

arbeidsmodel naar een dienstenmodel, wat meer soepelheid vergt. Samen met de sociale partners hebt u het overleg over de grote arbeidshervorming opgestart, volgens vier krachtlijnen: de loopbaanrekening, de organisatie van de arbeidstijd, de werkgelegenheid bij 45-plussers en de psychosociale risico's.

Wat zijn de resultaten van het overleg? Zal u inzake de organisatie van de arbeidstijd doen zoals de Franse socialisten, die de 35-urenweek oplegden, of zal u kiezen voor een model dat werken meer aanmoedigt? De loopbaanrekening is een goed antwoord op het vraagstuk van de overdraagbaarheid van de opgespaarde dagen, maar houdt ook gevaren in: een werknemer die in de eerste jaren van zijn loopbaan een groot loopbaankapitaal bijeenspaart, zou benadeeld kunnen worden wanneer een volgende werkgever weigert de lasten die voortvloeien uit de vorige job, te dragen. Wat is uw mening hieromtrent?

03.02 **Minister Kris Peeters**: Op 9 juni hebben we een rondetafelgesprek georganiseerd over werkbaar werk. We hebben vier ideeën geformuleerd en de sociale partners hebben nog andere denksporen aangereikt.

We hebben nu aan de Groep van Tien en aan de NAR gevraagd een tweede rondetafelgesprek in november in te plannen. Ik hoop dat ook de sociale partners bereid zullen zijn werkbaar werk te organiseren.

03.03 David Clarinval (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je compte sur votre vigilance pour veiller à ce que les partenaires sociaux s'engagent vers un modèle incitatif plutôt que coercitif. En tant que libéraux, nous y accordons une très grande importance.

J'attire votre attention sur la portabilité. L'enfer est pavé de bonnes intentions. Vouloir donner des satisfactions sur le début de carrière risque d'être pénalisant pour la fin de carrière. Je compte sur votre vigilance pour éviter que les partenaires sociaux s'engagent dans ces voies négatives.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

03.03 David Clarinval (MR): Ik reken op de waakzaamheid van de minister om erop toe te zien dat de sociale partners voor aanmoediging en niet voor dwang kiezen, en ik vestig zijn aandacht op de mogelijke valstrikken van de overdraagbaarheid.